

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1063

commission principale : développement économique

objet : **Syndicat territoire Saône Mont d'Or - Convention - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis la délibération en date du 19 avril 1999, la Communauté urbaine participe au financement du programme de promotion et d'animation du tissu économique développé par le syndicat intercommunal du territoire Saône Mont d'Or.

La participation au Syndicat de communes sur la base d'un programme annuel de développement prédéfini, fait actuellement l'objet, dans le cadre des travaux de la commission spéciale mise en place le 4 février 2002, d'une réflexion dont les conclusions pourraient amener le Conseil, notamment, à revoir les modalités d'intervention de la Communauté urbaine dans les actions de développement économique visant l'appui aux entreprises.

Dans l'attente des propositions de la commission spéciale qui doivent être validées par le Conseil, il paraît opportun de maintenir, à titre conservatoire, le partenariat avec le syndicat Saône Mont d'Or, afin d'assurer la continuité des actions développées sur le territoire depuis quatre ans et de permettre leur évolution dans de bonnes conditions.

L'enjeu est important puisque l'association de la Communauté urbaine avec le syndicat Saône Mont d'Or qui regroupe les communes de l'une des neuf conférences des maires mises en place dans l'agglomération a permis de :

- contribuer au développement d'un partenariat entre acteurs économiques (entreprises, association d'industriel, EDF-GDF), institutionnels (CCIL, Région, Département) acteurs de la création (plates-formes, ANPE), autour de projets propres au développement de ce territoire et en liaison avec la politique globale de la Communauté urbaine,
- mettre en place et de mutualiser des moyens et des outils pour suivre et accompagner les entreprises et les créateurs.

Ces moyens permettent, aujourd'hui, d'assurer :

- la promotion du territoire (site internet, cartographie, lettre du territoire, dépliant Saône Mont d'Or, dépliant Pépinière),
- le développement et l'animation du tissu local grâce à la présence d'un développeur économique qui assure l'interface entre les acteurs économiques et les collectivités,
- l'aide à l'implantation et à la reprise d'entreprises,
- le suivi et la mise à jour d'un observatoire de l'offre et de la demande en matière d'immobilière,
- la liaison entre les attentes du territoire et les projets d'aménagement et de requalification de la zone industrielle développés par la Communauté urbaine,

- le développement du secteur tertiaire, notamment les services aux entreprises qui est l'une des faiblesses de ce territoire.

Pour conforter ce travail, de nouveaux axes de réflexion pour 2003 seront définis avec le Syndicat dans le cadre d'un programme prévisionnel d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 19 avril 1999 et 4 février 2002 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation au syndicat territoire Saône Mont d'Or, forfaitaire et non révisable de 77 800 € pour l'exercice 2003, dont 29 000 € seront affectés à la promotion de ce territoire.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention n° 3 correspondante.

3° - Cette dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 350 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,